



**AVIS PUBLIC  
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
#2003-04-10 LE 6 MAI 2024, À 18H30**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2024, le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe a adopté le projet de règlement suivant :  
  
**1.1. PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'UBANISME 2003-04 AFIN D'INTRODUIRE UN PLAN DES ILOTS DE CHALEUR URBAINS ET LES MESURES D'ATTÉNUATION APPROPRIÉES**  
  
Le présent règlement vise à modifier certaines normes règlementaires :
  - l'ajout de l'article 1.4 afin de mettre en place des mesures dans les secteurs les plus affectés par le phénomène d'îlot de chaleur urbain ;
  - l'ajout de la carte 6 ;
2. Si vous avez des questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'hôtel de ville, par téléphone au 450-371-2504, en personne au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, ou par courrier électronique à [l.pourpoint@ste-barbe.com](mailto:l.pourpoint@ste-barbe.com).
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 6 MAI 2024, à 18h30** à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou toute autre personne désignée par le conseil, expliquera le projet de règlement précité au point 1. Elle expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
4. Ce projet de règlement est déposé à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.ste-barbe.com/avis-publics/>

Vous pouvez consulter le plan d'urbanisme (carte 6) au bureau de la municipalité ou faire la demande par courriel au [l.pourpoint@ste-barbe.com](mailto:l.pourpoint@ste-barbe.com).

Donné à Sainte-Barbe, ce 09 avril 2024.

Chantal Girouard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 9 avril 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9e jour d'avril 2024.

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière